

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance n° 5 du lundi 29 juin 2020 – 18 heures

Présents : BELFIORE Mauricette, CELERIER Patrick, GRIX Suzanna, GUILHEM Louis, HAGER Maryvonne, LUCAS Éric, MARRET Serge, MONIÉ Florian, RIBES Bénédicte, SABATIER Sébastien, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration : BORREL Marie-Andrée à MARRET Serge.

Absent(s) : Néant.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la nomination de HAGER Maryvonne à la fonction de secrétaire de séance.

Serge Marret, Maire de Tourouzelle, ouvre la séance à 18h 15. Il précise que Marie Andrée Borrel, excusée, a donné procuration à Serge Marret. Bénédicte Ribes arrivera avec un peu de retard Maryvonne Hager assurera les fonctions de secrétaire de séance.

En premier lieu le compte rendu du conseil municipal du 06 juin 2020 est approuvé à l'unanimité

Le conseil débute par des informations diverses.

– Réouverture de l'école

Suzanna Grix fait part des différentes phases qui ont précédé la réouverture de l'école le 15 juin pour les enseignants et le 16 pour les élèves.

Elle rend hommage à M. Thomas, directeur du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) des trois écoles Escales, Tourouzelle, Castelnau pour son investissement pour la reprise des cours.

27 élèves étaient scolarisés à Tourouzelle lors de l'année scolaire 2019/2020 (classes de CP, CE1 et CE2). Il devrait y en avoir 36 en septembre.

La municipalité sera disponible fin août pour s'adapter à l'évolution de l'épidémie de la COVID19 et faire en sorte que la prochaine rentrée scolaire se passe au mieux.

– Travaux école -

Suzanna Grix cite ensuite les différents travaux à effectuer au plus vite pour l'école :

- installation d'une porte anti panique ;
- révision de l'électricité du préau qui pourrait ne pas être conforme ;
- remplacement des robinets par appui 5/10 secondes plus hygiéniques et plus économiques en eau au dessus du grand bac ;
- changement par la même occasion de la vanne d'arrivée d'eau.

La réparation de la fermeture d'une baie vitrée a déjà été effectuée.

La commune accueillera, en septembre, une nouvelle enseignante.

Les deux enseignants ne disposant pas d'ordinateur à l'école, il faut prévoir l'achat de deux ordinateurs et revoir le contrat de location du photocopieur de l'école souvent en panne. Utiliser celui de la mairie n'est pas une solution pérenne.

Les enseignants ont sollicité également l'achat de 12 tablettes pour les élèves. Une subvention pour les projets numériques scolaires (50% du coût) est proposée par l'Education nationale. Suzanna Grix reprendra contact avec les enseignants pour mieux définir leurs besoins et essayer d'acquérir les ordinateurs et tablettes par le biais d'un groupement d'achat.

Le réseau WIFI reste également à améliorer.

– Aire de lavage des pulvérisateurs

Sébastien Sabatier fait le point sur l'état d'avancement de ce dossier.

La dernière réunion entre les deux municipalités et les agriculteurs a eu lieu à Castelnau il y a quelques jours.

La solution pour financer l'investissement passe :

- par un financement plus long pour les agriculteurs de 15 ans au lieu de 10 initialement prévus et
- par un système au forfait par pulvérisateur plutôt qu'à la surface.

34 agriculteurs sont, a priori, concernés. Quelques autres sont attendus. Le prix annuel sera de l'ordre de 140 € (investissement et fonctionnement) pour un pulvérisateur et une rampe à désherber.

Par ailleurs, une ½ ou une journée entière de formation sera organisée pour les agriculteurs pour leur montrer les différentes manipulations.

Si tout va bien, les agriculteurs devraient signer leurs engagements dans les prochains jours.

– **Demande de travaux de M. Thieble chemin de l'Horte**

Présentation : Sébastien Sabatier

Pour un problème d'eau de ruissellement sur son terrain M. Thieble demande l'aide de la Commune.

La commission des travaux propose de solliciter l'expertise de l'Agence Technique Départementale (ATD) de Carcassonne. (aspects hydraulique et juridique). Le conseil suit cette démarche. Il décidera, au vu de celle-ci, de la suite à donner.

– **Demande de travaux de M. Bandinelli chemin des pins**

Présentation : Sébastien Sabatier

Le mur sur le chemin mitoyen entre la commune et sa propriété étant tombé, M. Bandinelli avait demandé à la municipalité précédente l'autorisation de le remonter à ses frais en contre partie de quoi la mairie prendrait à sa charge 50% des travaux liés à la réfection du chemin. Le mur est reconstruit, la commission des travaux propose de faire établir des devis par plusieurs sociétés (Colas, Malet...) pour s'acquitter de sa part du contrat à savoir la réfection du chemin .

– **Elagage des bords de chemins**

Présentation : Sébastien Sabatier

La commande pour l'élagage et le débroussaillage des chemins a été passée en février 2020, à la communauté de communes.

Une mise en compétition de quelques entreprises d'élagage de la région sera organisée au printemps prochain. Il est, en effet, à craindre que la communauté de communes n'assure plus cette prestation à l'avenir.

– **Consultation d'entreprises de signalisation routière**

Présentation : Serge Marret

Suite au goudronnage des routes du village, la signalisation au sol est recouverte et donc invisible (6 passages piétons, places de parking, stops...). Cette signalisation routière est à la charge de la commune. 4 ou 5 entreprises de la région seront sollicitées pour une intervention si possible d'ici la fin de l'été ou à l'automne en fonction de leur plan de charge.

– **Informations sur la situation des agents Deswaerte et Belles**

Présentation : Serge Marret

David Belles est en arrêt maladie pour complications cardiaques suite au COVID19. Il devrait être opéré le 10 juillet et être absent plusieurs semaines.

Jérôme Deswaerte poursuit son rétablissement physique et psychologique. Il est en arrêt maladie mais jusqu'à quand ?

Yvan Sarda, quant à lui, malgré sa bonne volonté, ne peut pas assurer seul l'entretien du village sur une longue période. La municipalité n'a pas de visibilité sur la reprise de Jérôme, c'est pourquoi une personne sera recrutée en CDD jusqu'à la rentrée.

– **Suites de l'incendie de 2017 -**

Serge Marret a rencontré les représentants de l'ONF.

7 Ha de forêt communale de pins ont brûlé en 2017.

Selon l'ONF, la replantation n'est pas nécessaire, il vaut mieux privilégier la régénérescence naturelle en pins d'Alep. Le stockage des bois incendiés s'est fait sur une parcelle à M. Prade, l'entreprise espagnole qui a fait les travaux d'abattage et d'expédition doit la remettre en état.

– **Cessation d'activité épicerie – contrat de concession immobilière – période transitoire dépôt de pain**

Présentation Patrick Celerier

Le contrat de concession du bar épicerie signé devant notaire ne prévoit pas de droit de regard de la mairie sur le choix du repreneur. L'épicerie de Tourouzelle est maintenant fermée et devrait rouvrir dans les prochaines semaines.

Pendant cette période transitoire, un dépôt de pains sera organisé par la mairie au Toucadou. Le pain proviendra de la même boulangerie de La Redorte. Il sera toutefois indispensable de réserver pain et viennoiseries. La vente sera assurée de 7h30 à 11h essentiellement par Wioletta.

Le conseil municipal décide d'accéder à la demande de l'ancien épicier d'accorder, par arrêté municipal, une partie de la voie publique de 28 m2 juste devant l'épicerie pour y aménager une terrasse. Celle-ci sera matérialisée au sol par des barrières amovibles et des jardinières de fleurs. La commission travaux se chargera de faire établir des devis.

– **Liste des entreprises habilitées à intervenir sur les réseaux d'AEP (approvisionnement eau potable) et d'assainissement –**

Présentation : Sébastien Sabatier

La société Compteur SYS est chargée des branchements d'eau potable et d'assainissement ; mais n'employant pas de personnel permanent, elle fait appel à un prestataire de service. Le coût s'en trouve renchéri.

Le conseil souhaite habiliter 4 ou 5 entreprises sur la base d'un cahier des charges de travaux. Les entreprises Malet, Gil, GFPP (liste non exhaustive) seront sollicitées. D'ici mi juillet, la municipalité arrêtera la liste des entreprises retenues. Traditionnellement, il était fait appel à l'entreprise Perramond. Sans garantie décennale, elle ne peut être retenue.

Le relevé des compteurs est toujours assuré par Compteur SYS. La dernière convention passée entre la commune et cette société l'a été en 2015 pour 4 ans. Elle est renouvelée par tacite reconduction . Une expertise juridique devra déterminer si cette tacite reconduction portes sur 1 an ou 4 ans.

– Annulation de la demande de subvention assainissement

Présentation : Serge Marret

Cette demande a été déposée par la commune en 2019 auprès de l'Agence de l'eau RMC et du Département essentiellement pour rehausser des regards d'eaux usées. Le dossier monté par Compteur SYS se contentait de recopier certaines pages du schéma d'assainissement établi par le cabinet Azur Environnement.

Cette demande, d'ailleurs incomplète, n'apparaît pas prioritaire eu égard à la nécessité de refaire une bonne partie du réseau d'eau potable.

Il est donc proposé au conseil de substituer à cette demande le financement d'une révision du schéma de distribution d'eau potable d'autant que :

- d'importantes fuites sont constatées sur le réseau 28% en 2019 mais de 45 à 55 % les années précédentes. Certaines parties du réseau datent de sa création en 1957.
- un manque de pression est enregistré dans certaines zones du village rue du Bataillon Minervois, extrémité de la rue Molière et place du Château ;
- 2 bornes incendies ne sont pas aux normes depuis 1992

Compteur SYS a proposé l'installation d'un surpresseur sans connaître la résistance de certaines parties du réseau. Il est indispensable de s'entourer de véritables compétences.

C'est pourquoi Serge Marret propose de s'appuyer sur les services de l'Agence Technique Départementale. Proposition retenue.

– Vote du taux des taxes directes locales

Présentation Patrick Celerier

La taxe d'habitation est supprimée pour un grand nombre et son taux n'a pas à être voté.

La taxe pour les ordures ménagères va augmenter. Une présentation sera faite lors du prochain conseil.

Sur proposition de Patrick Celerier, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- du gel de l'augmentation de la taxe foncière sur le bâti et le non bâti (trop d'augmentations seraient difficiles à supporter par les Tourouzellois)
- de l'augmentation d'environ 1% des locations communales sur la base de l'indice du coût de la construction.

– Renouvellement de la commission communale des impôts directs

Présentation Patrick Celerier

Le service des Impôts sollicite la fourniture d'une liste de 24 noms parmi lesquels seront désignés 6 titulaires et 6 remplaçants . Le conseil arrête à l'unanimité cette liste dans laquelle n'apparaît aucun conseiller municipal.

Cette commission aura à se pencher sur les valeurs locatives. Elle n'a pas été réunie depuis près de 20 ans.

– Stérilisation des chats

Présentation : Serge Marret

Plusieurs Tourouzellois se sont plaints d'une recrudescence de chats « sauvages » et des « dégâts » qu'ils occasionnent. Une convention a été passée entre la SPA et la commune pour que celle-ci se fasse à moindre frais. Il est donc proposé une stérilisation des chats errants

Le conseil municipal approuve cette mesure à condition d'avoir le choix du vétérinaire qui pratiquera l'opération.

Le prochain conseil municipal est fixé au 10 juillet et aura pour ordre du jour principal l'examen des budgets 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal prend fin à 20h 30.